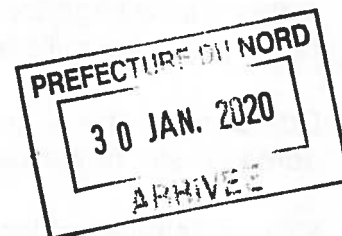


# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 1 rue du Ballon – CS 50749 59034 LILLE cedex	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>  <b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b>
---	---

Comité syndical du 23 décembre 2019

Délibération n°14-2019



**Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2019**

Le lundi vingt-trois décembre deux mille dix-neuf à quatorze heures et suite à une première convocation à une séance au cours de laquelle il a été constaté l'absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle des conférences, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, Premier Vice-président.

Convoqué sur la base du même ordre du jour, le quorum n'était pas requis.

**Étaient présents :**

**Titulaires : P. BARRET, M. BORREWATER, B. DELABY, C. GRAS, D. JANSSENS, J. LEFEBVRE**

**Suppléants : C. BOUCHART, F. PRADALIER**

**Secrétaire de séance : Bernard DELABY**

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical : 19 décembre 2019**

**Nombre de délégués en exercice : 60**

---

Siège social : Métropole Européenne de Lille - 1 rue du Ballon - CS 50749 - 59034 LILLE cedex

Siège administratif : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover - 59000 LILLE - Tél. 03.20.63.33.50

scot-lille@adu-lille-metropole.org / www.scot-lille-metropole.org

Toute correspondance est à envoyer au siège administratif à l'attention de Monsieur le Président.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Par délibération n°10-2018 en date du 20 décembre 2018, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2019 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à hauteur de 935.000,00 € (neuf cent trente-cinq mille euros).

Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme vient de nous adresser son rapport annuel, joint à la présente délibération.

Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

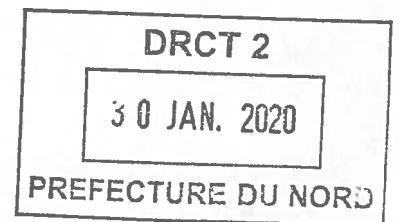
Considérant que le programme de travail a été correctement accompli, il a été proposé :

- de prendre acte de la présentation du rapport de l'Agence de développement et d'urbanisme ;
- d'autoriser le versement du solde de 280.500 € (deux cent quatre-vingt mille cinq cents euros).

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**François BERAUD**  
Secrétaire général du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole





# Rapport d'activités

de l'Agence de développement et d'urbanisme  
de Lille Métropole

pour le compte du Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole

au titre du programme de travail de l'année 2019



# SOMMAIRE

---

## CONTEXTE

L'AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AUX MISSIONS PERMANENTES DU SYNDICAT MIXTE .....	4
<b>Comités syndicaux .....</b>	<b>4</b>
UNE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT .....	5
L'appropriation.....	5
La mise en œuvre .....	6
Le suivi .....	10
LE SUIVI DES AUTRES DEMARCHES DE PLANIFICATION .....	11



## CONTEXTE

---

La convention entre l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole au titre du programme de travail 2019 (délibération n°10-2018 du 20 décembre 2018) a confirmé l'Agence dans son rôle d'outil technique du Syndicat mixte.

En 2019, conformément à cette convention, les activités de l'Agence pour le compte du Syndicat mixte ont relevé de trois grandes missions. Elles concernent :

- les missions d'aide au fonctionnement et missions permanentes du Syndicat mixte, y compris la mission de conseil juridique ;
- les missions en vue de la mise en œuvre du SCOT ;
- le suivi des autres travaux de planification.



# L'AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AUX MISSIONS PERMANENTES DU SYNDICAT MIXTE

---

L'Agence apporte son aide au fonctionnement du Syndicat mixte, en relation avec le secrétaire général du Syndicat mixte.

## LES COMITÉS SYNDICAUX

### Réunions des instances de travail et de décision du Comité syndical

Le Comité syndical s'est réuni :

- le 20 juin 2019 ; le quorum n'ayant pas été atteint, une seconde session s'est tenue le 27 juin ;
- le 17 octobre 2019 (rapport d'activités budgétaire 2020) ; le quorum n'ayant pas été atteint, une seconde session s'est tenue le 4 novembre ;
- Le 19 décembre 2019 ( participation des membres et budget primitif 2020).

L'Agence a contribué à préparer, organiser et animer les réunions du Comité syndical : préparation des ordres du jour, des notes de travail et du déroulement des séances, exposés, propositions de rédaction des délibérations, projets de comptes rendus, etc.

### Délibérations adoptées

- |        |  |
|--------|--|
| 1-2019 | Avis sur le SCOT du Grand Douaisis   |
| 2-2019 | Avis sur le SAGE Marque Deûle  |
| 3-2019 | Avis sur le PLU de Cysoing   |
| 4-2019 | Adhésion du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole à la Fédération nationale des SCOT |
| 5-2019 | Compte administratif 2018  |
| 6-2019 | Compte de gestion 2018   |
| 7-2019 | Exercice 2019 – Décision budgétaire modificative n°1                                     |

- |         |  |
|---------|--|
| 8-2019  | Avis sur le SRADDET  |
| 9-2019  | Préparation de la démarche PEANP Arc Nord  |
| 10-2019 | Préparation de la démarche PEANP « Gardienne de l'eau »  |
| 11-2019 | Rapport d'orientations budgétaires 2020  |
| 12-2019 | Avis PLU Ostricourt  |
| 13-2019 | Avis PLU Phalempin   |
| 14-2019 | Approbation du rapport d'activité de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour le compte du Syndicat mixte du SCOT au titre du programme de travail 2019                                  |
| 15-2019 | Participation des membres et budget primitif 2020  |
| 16-2019 | Approbation de la convention et de la subvention entre le Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de Lille Métropole et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour l'année 2020 |
| 17-2019 | Avis sur un permis de construire à Mérignies   |



# UNE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT

## RAPPEL

Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole a adopté son Schéma de Cohérence Territoriale le 10 février 2017, entré en vigueur en mai 2017, qui guide le développement jusqu'à l'horizon 2035. Ses orientations et ambitions ont été conjointement élaborées par les trois intercommunalités membres, à savoir la MEL et les communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle Carembault.

Pour réaliser ces ambitions collectives, le Syndicat mixte du SCOT est passé d'un travail d'élaboration à une action différente, consistant à faire vivre son projet et à continuer de le faire partager aux partenaires publics, aux acteurs et habitants du territoire. Il lui faut pour cela poursuivre la construction de nouveaux outils et méthodes afin d'appuyer son travail de mise en œuvre du SCOT.

Au-delà du fonctionnement formel et administratif, la proposition qui a été faite au Syndicat mixte porte sur la poursuite d'un large programme d'actions initié depuis l'approbation visant à permettre une véritable appropriation du projet de SCOT.

Il s'agit en priorité de concentrer son action sur la diffusion de la connaissance et la compréhension des grandes orientations du SCOT et d'en faire un véritable outil de travail qui porte la cohérence du développement des intercommunalités membres, en lien avec les territoires immédiatement limitrophes ou régionaux.

Le travail du Syndicat mixte s'est organisé désormais autour de trois grandes priorités :

- **l'appropriation** du projet de SCOT : la communication, l'explication, l'approfondissement, notamment des grandes orientations clefs du SCOT en matière d'un développement urbain durable et de renouvellement urbain ;
- **La mise en œuvre** du projet de SCOT : la traduction dans les différentes politiques des intercommunalités membres, la démarche des territoires de projets ;
- **Le suivi** du projet de SCOT : les avis sur les documents réglementaires, l'organisation de la gouvernance du Syndicat mixte, les indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du SCOT.

Pour mettre en œuvre le programme de travail 2020 du SCOT, le Syndicat mixte s'est appuyé sur l'Agence de

développement et d'urbanisme en tant qu'outil technique qui assure cette mission par ses compétences techniques en matière d'aménagement, d'urbanisme, de cartographie et SIG, d'animation, de traitement de données statistiques et d'observation (démographie et habitat, veille transports/mobilité, développement urbain et économique, environnement).

## L'APPROPRIATION

Le Syndicat mixte du SCOT a commencé à mettre en place un dispositif favorisant l'appropriation par un large public des grandes orientations du schéma : il s'agit d'animer le projet, de le faire connaître.

Cela s'est traduit par :

- La préparation et l'animation d'échanges entre élus, acteurs et techniciens (comités stratégiques, des territoires de projets, visites et séminaires, les « jeudis de l'Agence », ...), en coordination avec les services de planification et d'urbanisme des intercommunalités membres du SCOT ;
- La diffusion de documents synthétiques : les « 4 pages » sur le Grand Boulevard, la Deûle partagée et la Pévèle Carembault, les plaquettes et fiches des territoires de projets, le MEMO mobilité, les études et diagnostics ciblés, portraits de territoires ;
- L'approfondissement de concepts et orientations du SCOT comme l'urbanisme commercial, les enjeux de développement et d'attractivité des cours d'eau métropolitains, la mobilité, la densification contextualisée, le renouvellement urbain ou la mise en valeur des paysages urbains, naturels et agricoles et de la trame verte et bleue.

Le Syndicat mixte a eu notamment pour missions de :

- Poursuivre la mission d'appui à la réalisation des documents locaux de planification (participation aux réunions, proposition d'outils et/ou d'analyses ciblées) ; cette mission s'est faite dans le cadre de l'obligation de mise en compatibilité avec le SCOT, dans un délai de trois ans, des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux, des Programmes Locaux pour l'Habitat (PLH) et des Plans de Déplacements Urbains (PDU) ;
- Appuyer plus particulièrement la communauté de communes Pévèle Carembault et la communauté de communes Haute-Deûle dans la « traduction » des

orientations du SCOT dans le ou les PLU, ainsi que la Pévèle Carembault (CCPC) dans la poursuite des travaux d'élaboration de son projet d'aménagement et d'urbanisme intercommunal (« PADD » intercommunal).

- Approfondir les réflexions relatives aux orientations du SCOT en matière d'armature urbaine et de trame verte et bleue multifonctionnelle :
  - En contribuant à la déclinaison des trames vertes et bleues du SCOT ;
  - En poursuivant les travaux liés au canal : accompagnement des démarches en cours (Eurométropole, MEL, ...) et exploitation des travaux de l'Agence (à l'exemple de l'atelier public « Partager la Deûle urbaine », effectué dans le cadre du partenariat entre l'ENSAPL (Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille), l'Agence de développement et d'urbanisme et le Port de Lille et l'étude sur l'impact économique du canal de l'ESSEC).
- Poursuivre et renforcer, dans le cadre d'un travail partenarial avec la Région Hauts-de-France, le travail d'observation et de suivi des consommations foncières à grande échelle, ainsi que la mise en place d'une observation sur la mobilité à l'échelle des SCOT voisins de la métropole lilloise.
- Assurer le suivi des projets de transports collectifs et des études lancées par les différentes collectivités locales ou par l'État (y compris un suivi particulier relatif à la mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) voté en juin 2019 par la MEL).
- Conforter le travail sur l'urbanisme commercial et le commerce : la consolidation des outils d'observation (choix d'indicateurs, étude Emploi & Commerce), la préparation des CDAC, ainsi que la veille sur les évolutions législatives viennent appuyer l'évaluation du volet commercial du SCOT, ainsi que la nécessaire préparation du chantier d'élaboration d'un futur Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), dont le SCOT devra se doter à sa prochaine révision.

## LA MISE EN ŒUVRE

Le Syndicat mixte a porté des dispositifs destinés à faire vivre la vision stratégique définie dans le SCOT, notamment en mettant en place des démarches thématiques comme la protection des champs captants et

dispositifs spatialisés via les territoires de projets, secteurs d'enjeux métropolitains identifiés au-delà des périmètres administratifs.

Il s'agit, à travers ces missions, de trouver des méthodes concrètes d'application du SCOT en faveur du développement du territoire.

### La démarche des territoires de projets

La démarche « Territoires de projets » propose de construire une ambition à l'échelle de chaque territoire de projets, mais aussi de faire vivre, à l'échelle du SCOT tout entier, une vision stratégique du développement métropolitain d'ici 2035.

Plusieurs territoires de projets sont engagés : Pôle métropolitain Nord-Est (Roubaix-Tourcoing-Wattrelos), Cœur métropolitain, Porte Sud-Est de la métropole, Territoire Sud (en lien avec le comité partenarial des champs captants du Sud de Lille, cf. infra, et la démarche des communes « Gardiennes de l'eau » de la MEL), la Vallée de la Lys pilotée par l'Eurométropole ainsi que Grand Boulevard et Deûle partagée. Par ailleurs, ces deux derniers ont été identifiés dans le cadre de Lille Design 2020 (POC), démarche à laquelle l'Agence apporte son expertise et appui technique dans le cadre de son programme de travail pluriannuel.

Une réflexion particulière a été portée sur la mobilité au sein de ces territoires de projets, pour établir un diagnostic précis et une vision prospective de la mobilité sur ces territoires, notamment relative au pôle Nord-Est et aux portes d'entrée du cœur métropolitain.

### Fonctionnement politique

Le suivi politique des territoires de projets est assumé par des comités d'orientations stratégiques (COSTRAT) spécifiques à chaque territoire de projets. Ces derniers sont en charge d'élaborer une vision stratégique et un programme d'actions qui seront proposés aux instances décisionnelles existantes (conseils municipaux et communautaires et, pour l'échelle globale et de cohérence des territoires de projets, au Conseil syndical du SCOT).

Pour le territoire Sud, un dispositif particulier et évolutif a été mis en place par le Syndicat mixte, à savoir le comité partenarial « Territoire sud » (COPAR AAC), qui réunit à la fois des membres du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole, la DDTM, l'ARS (Agence Régionale de Santé et l'Agence de l'eau). Son périmètre de travail correspond au secteur de l'Aire d'alimentation des captages (AAC) au Sud de Lille. Les séances du COPAR se préparent par un comité technique mensuel des partenaires, préparé et animé par l'Agence en tant qu'outil technique du Syndicat.



### **Fonctionnement technique**

Les territoires de projets mobilisent l'Agence de développement et d'urbanisme en partenariat avec les intercommunalités concernées (MEL et les communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle Carembault), permettant de mutualiser les moyens d'ingénierie à travers d'échanges partenariaux et lieux de co-construction techniques.

Elles ont pour objectif de veiller à la bonne articulation de la démarche de territoires de projets avec les politiques, dispositifs et actions des collectivités concernées, comme par exemple les contrats de co-développement de la MEL (ou autres dispositifs du mandat politique en 2020), les PLU (et OAP) ou les projets de territoires des communautés de communes.

Dans le cadre de la démarche de territoire de projets elle-même, des échanges complémentaires s'organisent avec d'autres structures et services, selon les spécificités de chaque territoire : services de l'Etat, Agence de l'eau, Départements, Région, Eurométropole, Voies navigables de France (VNF), Chambres consulaires, SCOT voisins, SEM, Ports de Lille, villes, universités, SNCF, ...

### **Le comité partenarial « Territoire Sud » (COPAR-AAC)**

Dans ce territoire à fort enjeu environnemental, le Comité partenarial, grâce au dialogue entre élus, services de l'Etat, l'Agence de l'eau et l'ARS, vise à définir une vision d'aménagement concertée et raisonnée dans le territoire des champs captants.

L'Agence a pour mission de :

- préparer les ordres du jour et organiser les réunions (plusieurs COPAR par an et comités techniques) ;
- engager de premières analyses sur le territoire (cartographie, analyse de données, etc.).

Conformément à la délibération prise du Syndicat mixte du SCOT, le comité partenarial a pour finalité :

- d'accompagner la « traduction » des orientations du SCOT sur le périmètre de l'aire d'alimentation des captages (AAC) au Sud de Lille et d'assurer la cohérence entre développement urbain et économique, d'une part, protection et valorisation de la ressource en eau, d'autre part ;
- d'émettre un avis sur les plans, programmes et projets sur ce territoire de l'AAC ;
- d'initier une démarche de « Territoire de projets » ;
- de partager et faire évoluer les connaissances, de mettre en place une veille pérenne, ainsi que développer des outils d'accompagnement technique et méthodologique.

En 2019, le fonctionnement du comité partenarial AAC et de son comité technique a été stabilisé. Le comité technique se réunit le deuxième mardi de chaque mois, en fonction des dossiers, de leur avancement et de leur complétude. En ce sens, un dossier d'examen est à compléter par les porteurs de projet, dès lors qu'ils sollicitent l'instance. Ce dossier d'examen a été conjointement établi par les partenaires techniques du COPAR selon les principes « Eviter, Réduire, Compenser ».

Ce dernier s'est réuni trois fois en 2019 et a rendu 8 avis consultatifs, parmi lesquels 3 sont réputés favorables. Le comité technique s'est quant à lui réuni 7 fois pour analyser chaque dossier en amont de l'avis du COPAR AAC et produire un avis technique.

## Les territoires de projets en détail

### Porte Sud-Est de la métropole : développer une véritable entrée d'agglomération

Nœud majeur de l'accessibilité à la métropole, ce territoire « vitrine » est le support d'un grand nombre de fonctions métropolitaines (aéroport, parcs d'activités, grand stade, campus universitaire...) qui ont vocation à se renforcer dans les années à venir (tramway, zones d'activités).

Le premier comité stratégique s'est réuni en mai 2016, rassemblant la MEL, les communes les plus concernées, la CCI Grand Lille, la Chambre d'agriculture, les services de l'État (DDTM et DREAL) et la Région. Une visite de terrain avec les acteurs du territoire, un deuxième comité d'orientations stratégiques en mai 2017 et un atelier métropolitain en juin avaient permis d'échanger sur les problématiques multiples de ce territoire d'entrée métropolitaine. En 2018, deux rencontres, intitulées Matinales de l'aéroport, se sont déroulées autour des enjeux d'insertion de l'aéroport dans son territoire (porte d'entrée, documents d'urbanisme). En 2019, le Territoire de projets a mis en veille ses travaux dans l'attente de l'aboutissement du PLU2 de la MEL, et la clarification des enjeux liés à la protection de la ressource en eau (AAC).

### Territoire pôle métropolitain Nord-Est

Un livrable Portrait de Territoire a été élaboré sur la base des derniers travaux réalisés par l'Agence et sera publié début 2020. Une étude spécifique sur les portes d'entrée est en cours de réalisation, en coordination avec la MEL et la ville de Lille et devrait être présentée début 2020.

### Roubaix-Tourcoing-Wattrelos : consolider la deuxième centralité métropolitaine

La construction d'une stratégie pour le territoire Nord-Est a nécessité la mise en œuvre d'ateliers avec les DGS des communes concernées et la MEL. Ils ont eu pour objectif de construire et de partager la proposition de développement pour ce territoire et ont nécessité la production de différents travaux.

Lors de ces ateliers, ont été présentés :

- un benchmark sur 3 territoires, pour observer et se nourrir des démarches sur des territoires comparables et dans des situations similaires,
- le recollement des dynamiques de projets sur ce territoire et les territoires voisins,
- un diagnostic de la vacance à l'échelle de ce territoire (zoom issu du diagnostic métropolitain de la vacance)
- les premières orientations de la stratégie.

Cette démarche et sa production ont été partagés lors d'un comité d'orientation stratégique qui a eu lieu le 20 mai 2019 en mairie de Tourcoing.

Conformément à la convention MEL /ADULM, cette production a fait l'objet d'un livrable, présentant la stratégie de développement du territoire Nord-Est, au

travers d'un plan guide spatialisé, phasé et thématique. Celui-ci a été annexé au dossier ANRU en vue du Comité National d'Engagement, prévu le 12 Juin 2019.

Au mois de septembre 2019, une visite de site à Strasbourg, à destination des élus et techniciens des villes, a été organisée afin de prendre connaissance des projets et initiatives en cours ce territoire.

Un atelier avec les étudiants du master 2 Aménagement de l'école d'urbanisme de Paris sur le thème de la ville productive et appliqué à ce territoire a été mis en place. La finalisation et la restitution de ce travail auront lieu au premier trimestre 2020.

### Le territoire du Grand boulevard

Suite à la rencontre sur le Grand Boulevard qui a eu lieu fin 2018, l'agence a produit en mars 2019 un document intitulé *Le Grand Boulevard, en long, en large et en travers* qui a, à la fois repris les éléments présentés (présentation P. Chabard, consultation internationale Lille Métropole 2030...), et intégré des nouveaux développements de cette démarche, notamment la démarche POC Grand Boulevard, en coordination avec la MEL et Lille Métropole 2020.

Un séminaire Grand Boulevard a eu lieu le 16 mai 2019, en présence des communes permettant de poursuivre la connaissance partagée de ce territoire et s'est notamment appuyé sur un recollement de projets, réalisé par l'Agence sur ce territoire permettant d'identifier les grandes dynamiques en cours.

### La dynamique transfrontalière

La vallée de la Lys présente un bassin de vie sur lequel se concentrent des enjeux de co-construction urbaine transfrontalière, des enjeux de mobilité entre les territoires français, wallons et flamands, des enjeux environnementaux et économiques liés au projet du canal Seine-Nord... Avant de préciser les suites à donner, un recensement partagé des projets en cours et envisagés des deux côtés de la voie d'eau a été mené par l'Agence. Avec un pilotage de l'Eurométropole, appuyé par la MEL et les intercommunalités belges, un premier échange transfrontalier, réunissant les maires français et belges, a été organisé le 17 novembre 2017. En 2018, aucune sollicitation pour une poursuite du travail n'a eu lieu. L'année suivante, en 2019, l'Eurométropole a souhaité donner une nouvelle dynamique. Ainsi, ont été organisées des rencontres de proximité, réunissant les maires français et bourgmestres belges.

### Le territoire MIN-Englos-Port : faire émerger un territoire clef de l'approvisionnement métropolitain

Le territoire MIN-Englos-Port de Lille est un secteur de l'agglomération majeur identifié dans le SCOT pour ses fonctions logistiques et d'approvisionnement, qui concentre des enjeux multiples : le besoin d'articulation entre grands équipements logistiques, le projet



## LE SUIVI

### Les avis du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte a été amené à se prononcer, en tant que PPA, sur la compatibilité avec le SCOT de différents documents de planification.

L'Agence a ainsi préparé en 2019 :

- l'avis sur le SAGE Marque Deûle,
- l'avis sur le PLU de Cysoing,
- l'avis sur le PLU de Phalempin,
- l'avis sur le PLU d'Ostricourt,
- l'avis sur le PLU d'Auchy-lès-Orchies.

Parallèlement, l'Agence a participé aux réunions d'élaboration de différents PLU : PLUi de la Haute Deûle et des Weppes et les différents PLU en Pévèle (Ennevelin, Cysoing, Moncheaux, Wannehain, Phalempin, Wahagnies et Ostricourt).

L'avis du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole fut également sollicité au titre des articles L.142-1 et R. 142-1 du code de l'urbanisme, relatifs à la compatibilité des projets de plus de 5000 m<sup>2</sup> avec le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du schéma de cohérence territoriale.

Ainsi, en 2019, le syndicat mixte a émis un avis technique sur deux permis d'aménager et trois permis de construire.

### Les indicateurs de suivi du SCOT

L'Agence a travaillé sur la mise en place d'une grille d'indicateurs de suivi élargie : il s'agit non seulement de réunir les éléments répondant aux impératifs d'observation légaux et aux indicateurs déjà identifiés dans le SCOT, mais aussi de compléter cette grille par une série d'autres indicateurs disponibles grâce à de nouveaux

outils d'observation comme Occsol2D et aux études menées au sein de l'Agence (ex. la vacance dans les zones d'activités).

Sur base des outils existants (OCCSOL 2015), l'Agence a poursuivi la veille de l'évolution de l'occupation du sol, conformément aux orientations du SCOT qui a défini l'année 2015 comme l'année de référence (état « zéro »).

### La gouvernance

Le Syndicat mixte dispose d'un bureau qui se réunit en tant que de besoin. En 2019, ce bureau composé des Vice-Présidents du Syndicat mixte s'est réuni trois fois en amont de chaque comité syndical (une semaine en amont en moyenne).

Ces mêmes bureaux ont fait l'objet de réunions de préparation spécifique avec le premier vice-président du Syndicat mixte.

Le Syndicat mixte a été sollicité en 2019, en tant que membre de la **Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)**, pour examiner une vingtaine de dossiers pour lesquels l'Agence a assuré la coordination et la production d'un avis technique.



## LE SUIVI DES AUTRES DEMARCHES DE PLANIFICATION

---

L'Agence a également poursuivi les travaux sur la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en ayant notamment pour mission de veiller à la prise en compte du rôle spécifique du territoire métropolitain (métropole européenne, transfrontalière et capitale régionale).

### Les SCOT voisins

L'Agence s'est investie, pour le Syndicat mixte du SCOT en tant que Personne Publique Associée (PPA), dans la démarche de révision du SCOT du Grand Douaisis. Si, en 2018, l'Agence a participé à 5 ateliers techniques dans le cadre de l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO), en 2019, elle a transmis un avis dans le cadre de la consultation en tant que Personne Publique Associée.

De même, consultée dans le cadre de la révision du SCOT de l'Arrageois et celui du SCOT Flandre et Lys, l'Agence a transmis un avis technique pour chacun d'entre eux.

### Le SRADDET

L'Agence a poursuivi sa participation aux réflexions de la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il s'agit notamment de prendre en compte les enjeux et objectifs du SCOT dans une vision élargie aux différentes échelles territoriales.

En 2019, un avis sur le projet de SRADDET a été produit pour le Syndicat mixte du SCOT qui l'a validé et transmis à la Région Hauts de France.

12/12



Centre Europe Azur  
323 avenue du Président Hoover  
59000 Lille